En tant que ressortissant d'un pays membre de l'Union européenne, vous avez accès à la première année de bachelier sur base d'une décision d'équivalence de votre baccalauréat au diplôme d'études secondaires supérieures (CESS) belge et **à la condition de ne pas avoir été inscrit 2 fois sans succès, en Belgique ou à l'étranger, à une épreuve du même secteur que l'épreuve pour laquelle l'inscription est souhaitée**.

Pour toute information sur l'équivalence, vous pouvez consulter le site [www.equivalences.cfwb.be](http://www.equivalences.cfwb.be/). Les démarches sont à entreprendre avant le 15 juillet.

Toutefois, le décret du 16 juin 2006 limite, par le biais d'un tirage au sort, le nombre d'inscriptions d'étudiants non-résidents en logopédie.

La brochure d’information pour la rentrée passée est disponible sur notre page web : [www.ulg.ac.be/etudes-quota](http://www.ulg.ac.be/etudes-quota). Vous la trouverez également en annexe à ce courrier.

Nous ne disposons pas encore de la brochure réactualisée ni du formulaire pour la rentrée prochaine. Ils devraient être disponibles dans le courant du mois de juin prochain.

Attention : aucun dossier ne pourra être déposé en dehors des périodes prévues pour le dépôt des dossiers non résidents (fin août – dates à confirmer ultérieurement).

Un agenda électronique pour prendre un rendez-vous sera disponible sur notre site à partir de juillet prochain.

L’étudiant souhaitant voir le jury valoriser son parcours antérieur et bénéficier le cas échéant d’une réduction de la durée des études devra déposer :

- une demande d’admission au cycle dans le cadre de la procédure prévue par le décret du 16 juin 2006 (dépôt d'un dossier pour participer au tirage au sort – voir information ci-annexée);

- et une demande en vue de la valorisation des crédits (afin d’obtenir un aménagement de son programme via des dispenses et/ou une réduction de la durée des études).

Ces deux demandes sont totalement indépendantes l’une de l’autre. L’étudiant devra obligatoirement déposer 2 dossiers distincts. Les documents déposés dans le cadre d’un dossier ne pourront en aucun cas être repris dans l’analyse de l’autre dossier. S’il s’avère que des documents similaires doivent se trouver dans les deux dossiers, il conviendra donc de les produire en 2 exemplaires si nécessaire.

Si aucun de vos diplômes précédents n'a été obtenu dans un établissement dont la langue d'enseignement est le français, vous serez soumis à l'examen de maîtrise de la langue française. Cet examen est à réussir obligatoirement avant la première session d'évaluation. Pour toute information: [www.ulg.ac.be/examen-francais](file:///%5C%5Cwww.ulg.ac.be%5Cexamen-francais)

Pour toute information complémentaire sur la procédure d'admission, vous pouvez consulter le site [www.ulg.ac.be/admissions](http://www.ulg.ac.be/admissions).

Pour toute information concernant le programme de cours, vous pouvez consulter le site <http://progcours.ulg.ac.be/>

Pour toute information sur les possibilités de logement à Liège, vous pouvez consulter le site [www.logement.ulg.ac.be](http://www.logement.ulg.ac.be/)

Pour toute information sur les journées portes ouvertes, vous pouvez consulter le site <http://www.ulg.ac.be/cms/c_19452/journees-portes-ouvertes>